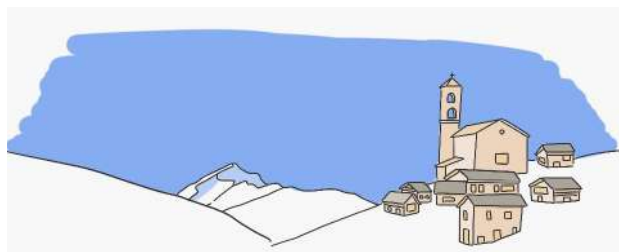


SAINT-VÉRAND

LES RISQUES MAJEURS

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



© Office de Tourisme Guillevin-Orsières





aléa



enjeu



risque
majeur

Définition du risque majeur

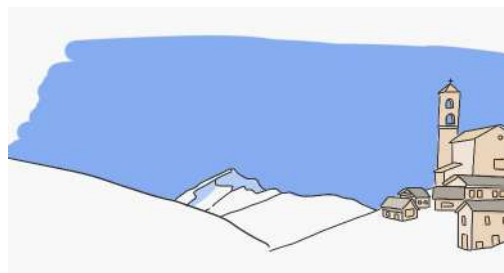
Un risque majeur est un événement rare mais potentiellement très destructeur. Il peut provoquer de graves conséquences sur les personnes, les biens et l'environnement

SOMMAIRE



SAINT- VERAN

EDITO 



XXXX

Le Maire,
Delphine MATHIEU



Le risque inondation



ZONES SOUMISES AUX RISQUES INONDATIONS

Légende :

○ Repères de crues

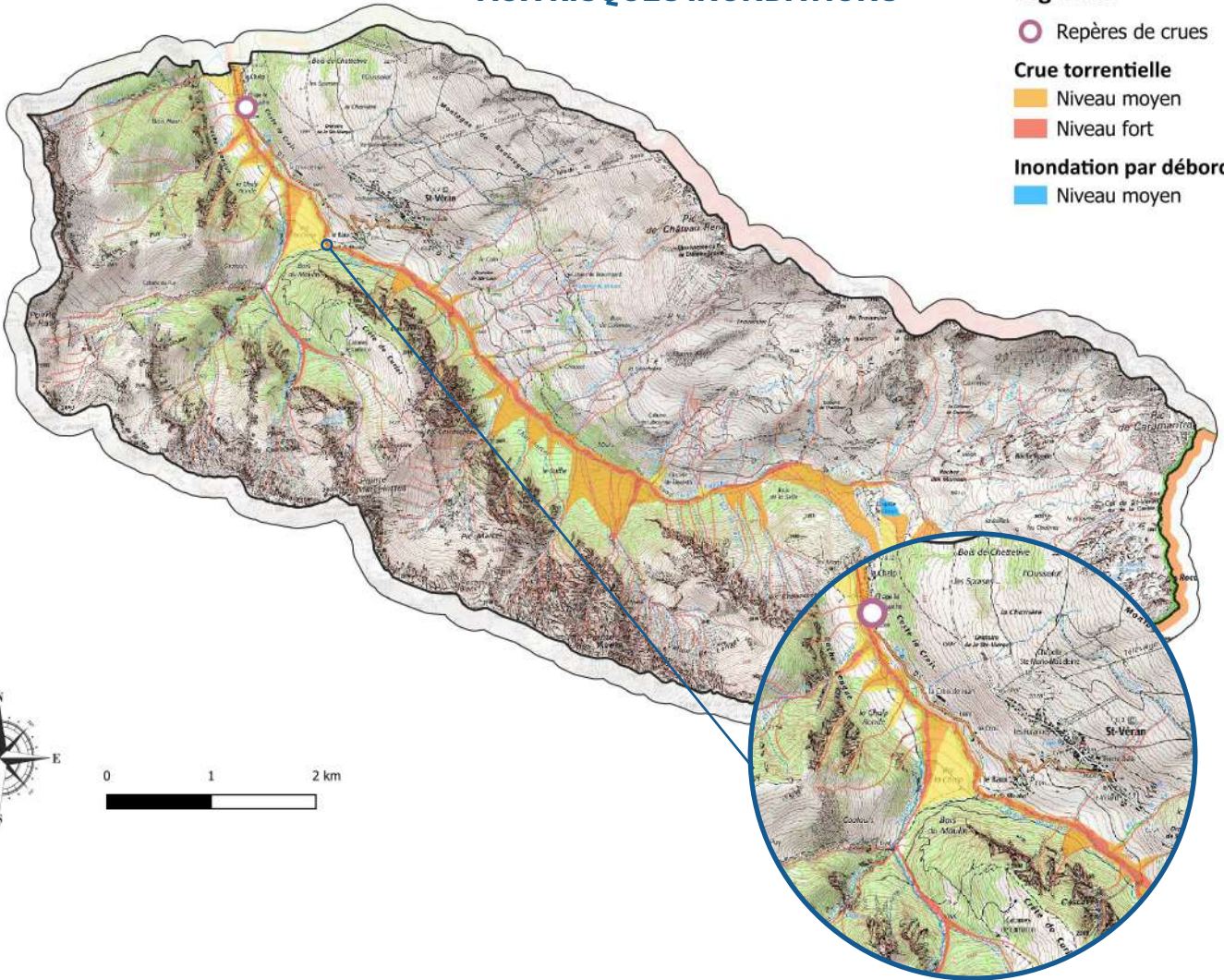
Crue torrentielle

■ Niveau moyen

■ Niveau fort

Inondation par débordement

■ Niveau moyen



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de Saint-Véran est soumise à un risque d'inondation par crue torrentielle lié aux torrents de l'Aigue Blanche, du Villard, de Serre-de-Jean-Vasserot, du rif de Lamaron et du rif de Sainte-Luce. Elle peut aussi connaître des phénomènes de ruissellement et de ravinement lors de fortes pluies.

La commune a connu deux inondations depuis 1982 ayant fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, la plus récente en décembre 2023.

Les crues torrentielles, causées par des pluies intenses ou prolongées, peuvent entraîner des vitesses de courant élevées, une montée rapide des eaux et le charriage de matériaux lourds, voire de blocs rocheux. De plus, les berges peuvent être érodées, le lit engravé et des débordements peuvent toucher des quartiers habités.

Les crues peuvent être provoquées par des orages estivaux violents et soudains ou des pluies longues et faibles saturant les sols (phénomène du retour d'Est). Avec le changement climatique, ces phénomènes peuvent survenir à tout moment de l'année.

ZOOM SUR...



L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'article L. 215-2 du code de l'environnement précise que l'entretien des cours d'eau est une obligation du propriétaire de la parcelle attenante au cours d'eau, la propriété s'étendant jusqu'au milieu du lit du cours d'eau.



LES REPERES DE CRUE

Les repères de crue indiquent les niveaux atteints et les dates des crues passées d'un cours d'eau. Ils permettent de mieux faire connaître localement le risque d'inondation et de sensibiliser la population. La pierre gravée à La Chalp de Saint Véran indique le niveau de la crue de 1728 de l'Aigue Blanche.

MESURES DE GESTION DU RISQUE INONDATION

Les outils de vigilance météorologique et d'avertissement permettent aux autorités d'anticiper sur la survenue d'une inondation et de prévenir, en cas de danger, les populations exposées.

Un Plan de Prévention des Risques (PPR) multirisques a été approuvé en mars 2018. Il définit les zones exposées aux risques d'inondation en fonction de leur nature et de leur intensité et y régit les constructions ou aménagements qui peuvent y être interdits ou admis avec des prescriptions.

La Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras intervient pour l'entretien, la surveillance et la restauration des ouvrages de protections contre les crues sur le Guil et ses principaux affluents traversant les villages.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est activé par le préfet. Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.

CONSIGNES

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- ✓ Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- ✓ Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux)
- ✓ Couper gaz et électricité
- ✓ Amarrer les cuves
- ✓ Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges.

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- ✗ Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- ✓ S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- ✓ Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- ✓ Se réfugier en hauteur

✗ Ne pas s'engager sur une route inondée ou engravée ni en voiture ni à pied

✗ Ne pas descendre dans les sous-sols

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- ✓ Se tenir informé de l'évolution de la situation
- ✓ Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- ✓ Chauffer dès que possible
- ✓ Ne pas boire l'eau du robinet
- ✓ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- ✓ Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais



Le risque avalanche

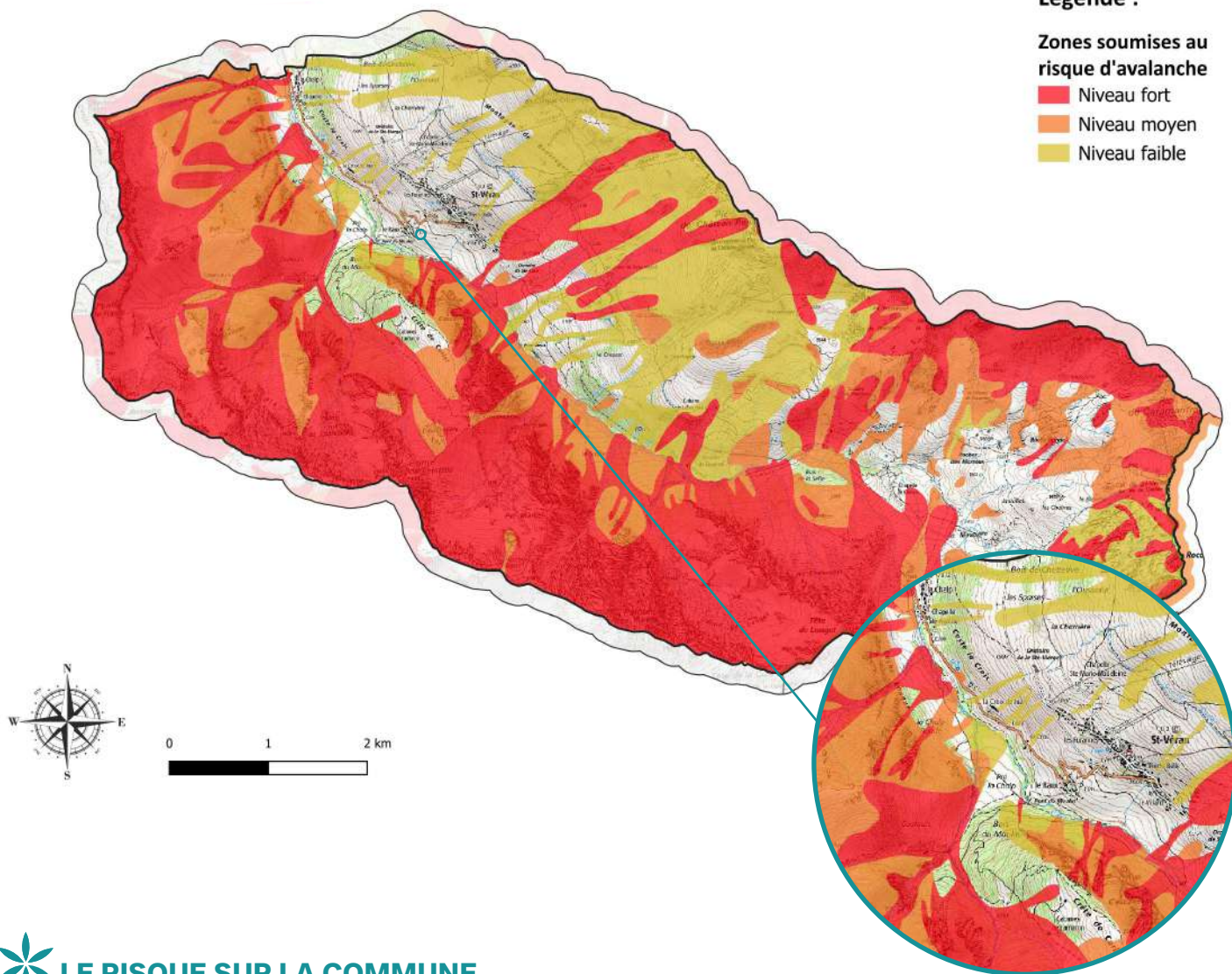


ZONES SOUMISES AU RISQUE D'AVALANCHE

Légende :

Zones soumises au risque d'avalanche

- Niveau fort
- Niveau moyen
- Niveau faible



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Une avalanche est un écoulement gravitaire rapide de neige. On distingue trois types d'avalanches : l'avalanche de neige poudreuse avec aérosol, l'avalanche de fond de neige lourde et humidifiée et l'avalanche de plaques (plaques à vent ou plaques sous le vent). Les causes peuvent être soit une surcharge (abondance, vent, skieur...), soit un changement dans les propriétés de la neige (température, vent...). Les dégâts sont provoqués soit par la poussée de la neige, soit par un effet de souffle.

Les principaux couloirs d'avalanches peuvent menacer les voies de communication, couper des accès, l'électricité

et le téléphone. De nombreux couloirs d'avalanches sont présents sur le territoire communal.

Les accidents liés aux avalanches sont plus liés à la pratique du ski hors piste ou du ski de randonnée sur des itinéraires non sécurisés. Toutes les pentes nord situées en rive gauche de l'Aigue Blanche sont exposées aux avalanches et fréquentées en hiver. Citons l'exemple de l'avalanche de grande ampleur dans la combe nord de la pointe des Marcellettes en février 2026 qui n'avait pas causée de victime.



LES BULLETINS D'ESTIMATION DU RISQUE D'AVALANCHE (BERA)

L'estimation du risque d'avalanche fait référence à l'échelle européenne à cinq niveaux de risque auxquels correspondent cinq indices chiffrés de 1 à 5 (le risque 0 n'existe pas en montagne). Cette estimation est donnée à l'échelle du massif dont l'ordre de grandeur est de quelques centaines de km². Le niveau de risque est établi à partir d'une évaluation de la stabilité du manteau neigeux et de ses conséquences sur la probabilité de déclenchement des avalanches. Ces bulletins ne sont valables qu'en dehors des pistes balisées et ouvertes.

Cependant, l'indice ne fournit qu'une information très limitée. Seul le bulletin d'estimation du risque d'avalanche précise les conditions de neige, le type de risque, naturel et/ou accidentel ainsi que la localisation des risques en fonction de l'altitude, de l'exposition ou encore du créneau horaire.

Pour consulter
les bulletins
sur Météo-France



MESURES DE GESTION DU RISQUE AVALANCHE

Un Plan de Prévention des Risques (PPR) a été approuvé en mars 2018. Il définit les zones exposées aux risques d'avalanche en fonction de leur nature et de leur intensité et y réglemente les constructions ou aménagements qui peuvent y être interdits ou admis avec des prescriptions.

Des actions de sensibilisation sur le risque avalanche à destination des randonneurs sont proposées tous les hivers par les écogardes du parc naturel régional du Queyras.



Escape Game Avalanche (Aiguilles)
©Office de tourisme du Guillestrois et du Queyras

Pour consulter leurs
animations :



CONSIGNES

AVANT L'ÉVÉNEMENT

- ❌ Ne pas partir seul et toujours indiquer sa destination à une tierce personne
- ✅ S'informer des conditions météorologiques
- ✅ S'interdire le hors-piste et la randonnée en période dangereuse

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- ✅ Tenter de fuir latéralement pour sortir du couloir d'avalanche
- ✅ Se débarrasser de sacs et bâtons
- ✅ Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige
- ✅ Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- ✅ Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation
- ✅ A l'arrêt de l'avalanche, essayer de vous ménager une poche d'air devant le visage avec les mains et les bras repliés devant le visage pour avoir une réserve d'air

RISQUES D'AVALANCHE

RISCHIO VALANGA / INDICATING AVALANCHE RISK

- | | | |
|---|--|---|
| 5 | | TRÈS FORT / VERY HIGH
Conditions très défavorables
Generalized, high risk, dangerous conditions |
| 4 | | FORT / HIGH
Forte instabilité sur de nombreuses pentes
High level of instability on numerous slopes |
| 3 | | MARQUÉ / CONSIDERABLE
Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes
Marked level of instability, sometimes on numerous slopes |
| 2 | | LIMITÉ / MODERATE
Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes
Limited level of instability, often limited to few slopes |
| 1 | | FAIBLE / LOW
Conditions généralement favorables
Generally favourable conditions |



Le risque mouvement de terrain



**ZONES SOUMISES
AUX RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN**

Légende :

Glissement de terrain

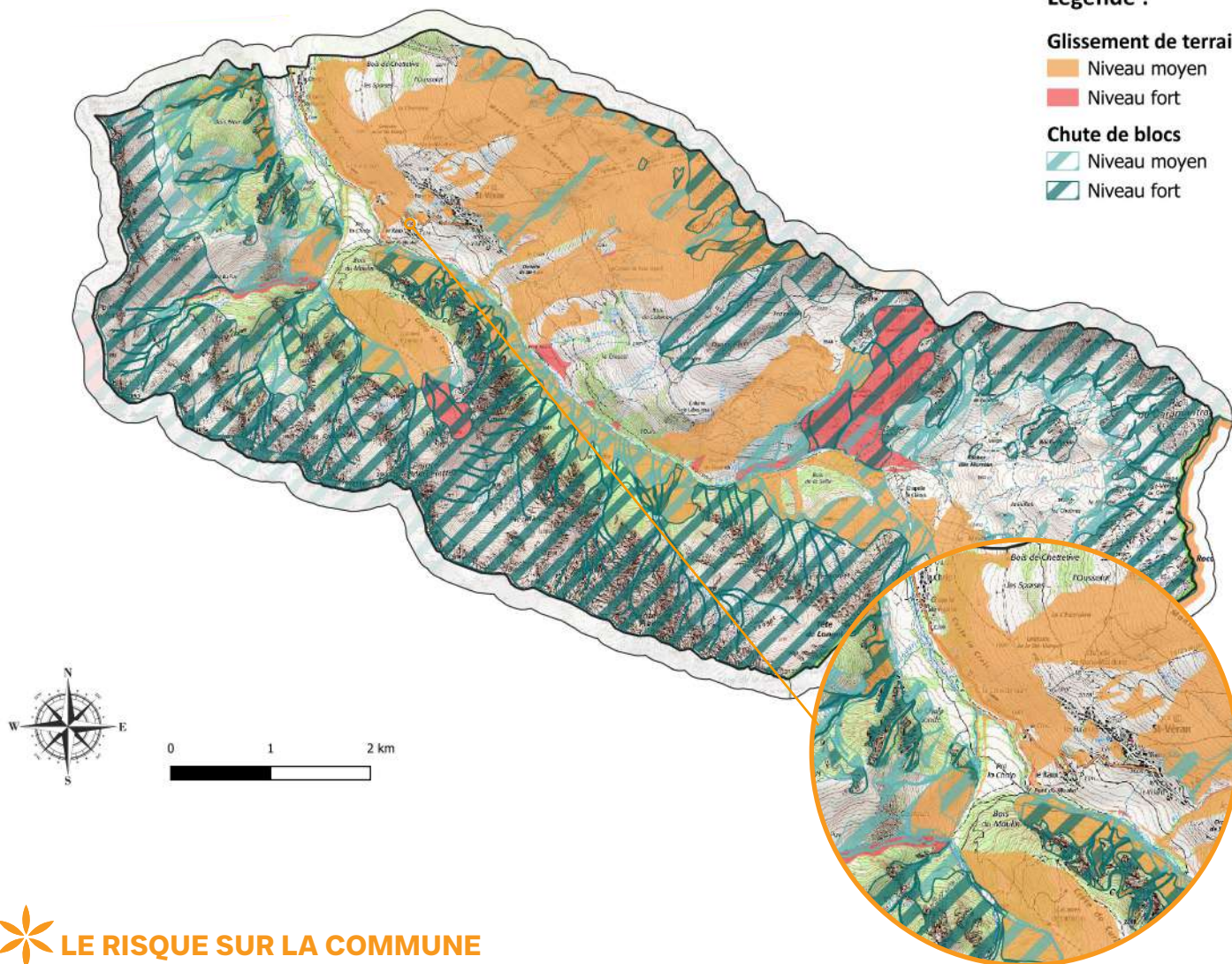
Orange Niveau moyen

Rouge Niveau fort

Chute de blocs

Vert clair Niveau moyen

Vert foncé Niveau fort



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les mouvements de terrain sont des déplacements gravitaires, lents ou rapides, de masses de terrain. Cela comprend les glissements de terrain, les coulées boueuses et les chutes de pierres. Ces phénomènes sont très difficiles à anticiper.

La commune de Saint-Véran est concernée par les risques de glissements de terrain, de chutes de blocs et de laves torrentielles.

La commune est également concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles modéré dû à l'alternance de périodes humides et de périodes sèches. Le phénomène de retrait-gonflement, du fait de sa lenteur et de sa faible amplitude, ne présente pas de risque direct et immédiat pour les personnes.



ZOOM SUR LA DESTABILISATION DE BLOCS ROCHEUX

Plusieurs blocs volumineux, situés dans un versant à forte pente dominant le village, menacent des habitations. En 2022, la commune a fait réaliser une expertise sur le risque de déstabilisation de ces blocs auprès de l'Etat. Une douzaine de secteurs a été identifiée et des recommandations ont été faites.

MESURES DE GESTION DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un Plan de Prévention des Risques (PPR) multirisques a été approuvé en mars 2018. Il définit les zones exposées aux risques de mouvement de terrain en fonction de leur nature et de leur intensité et y réglemente les constructions ou aménagements qui peuvent y être interdits ou admis avec des prescriptions.

CONSIGNES

EN CAS D'EFFONDREMENT

À l'intérieur

- ✓ Se protéger la tête avec les bras
- ✓ S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

À l'extérieur

- ✓ Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

EN CAS D'ÉBOULEMENT

Pendant l'événement

À l'intérieur

- ✓ Se protéger la tête avec les bras
- ✓ S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

À l'extérieur

- ✓ Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- ✓ Fermer le gaz et l'électricité
- ✓ S'éloigner de la zone dangereuse, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- ✗ Ne pas prendre l'ascenseur
- ✓ Respecter les consignes des autorités

Place à feu homologuée au bord de l'Aigue Blanche © ONF



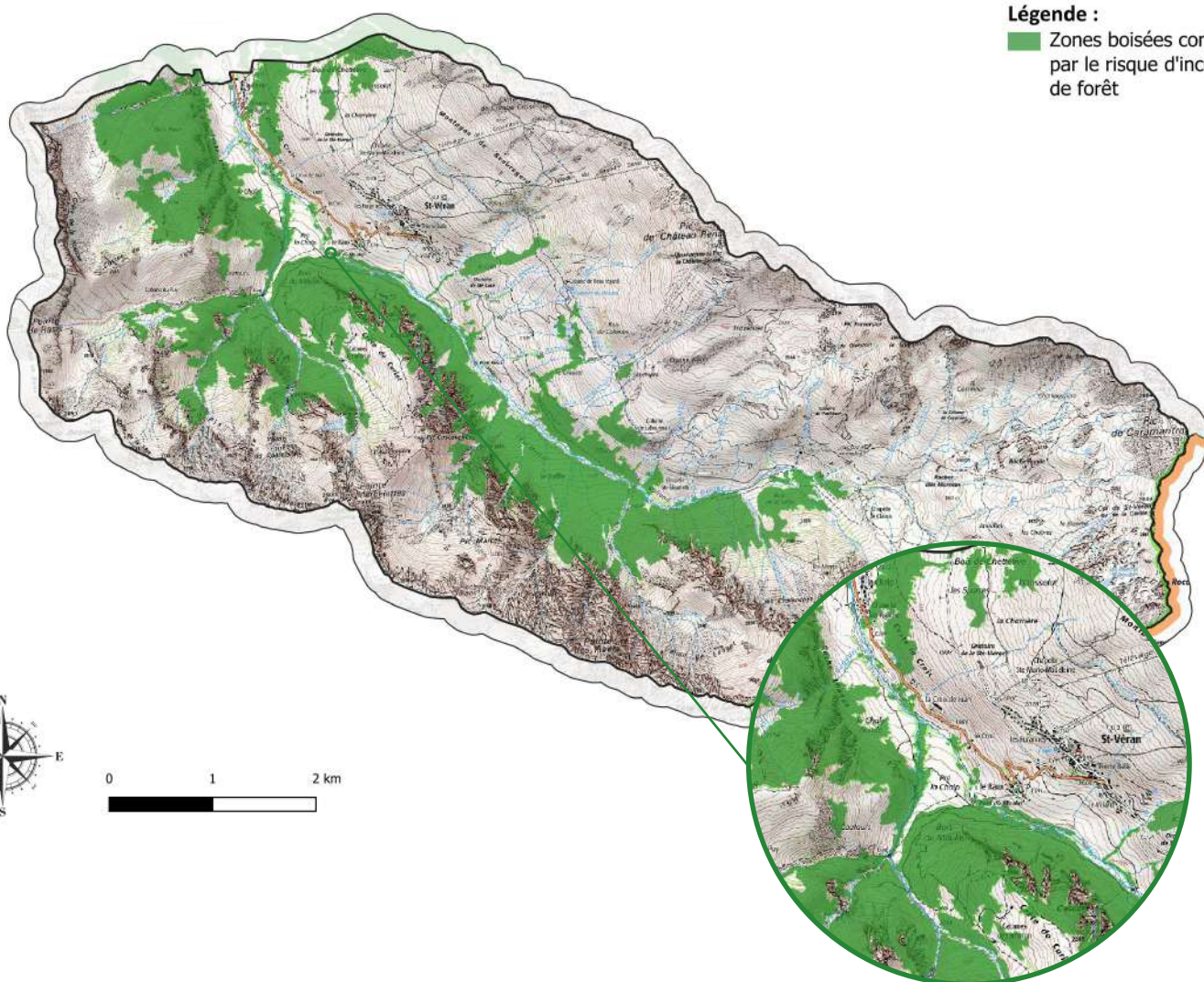
Le risque feu de forêt



**ZONES SOUMISES
AU RISQUE FEU DE FORET**

Légende :

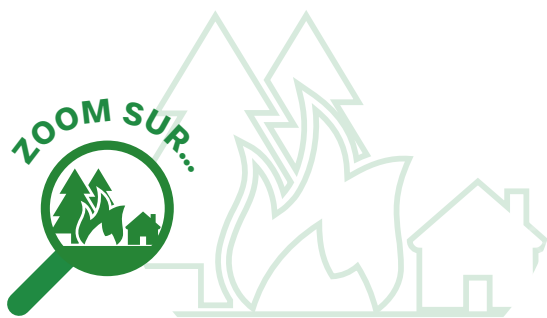
Zones boisées concernées par le risque d'incendie de forêt



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de Saint-Véran est exposée au risque feu de forêt du fait de l'importance des zones boisées sur le territoire. Ce risque est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.

La commune n'a connu aucun incendie d'une surface supérieure à un hectare. Mais ce risque évolue avec le changement climatique : la sécheresse de la végétation et de l'atmosphère associée à une faible teneur en eau des sols favorisent des incendies en toute saison.



FOCUS SUR LES MESURES INDIVIDUELLES RÉGLEMENTAIRES INTERDICTION D'EMPLOYER DU FEU DANS LES ESPACES SENSIBLES

Il est interdit de faire du feu ou d'utiliser du matériel provoquant des étincelles (allumettes, disqueseuses...), de fumer et de jeter des mégots dans les zones à risques (bois, forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigue, ainsi que tous les terrains qui en sont situés à moins de 200 mètres) et sur les voies qui les traversent. Ceux qui ne respectent pas cette interdiction encourent les sanctions prévues au Code Forestier.

En application de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017 relatif à la réglementation sur l'emploi du feu, tout le territoire du Queyras est considéré comme une zone à risque. Il est interdit de faire des feux en dehors de places à feux homologuées.

Ces places à feux sont situées en forêt et à proximité. Elles sont validées par un arrêté préfectoral pour une période de 5 ans.

MÉMO



Emplacement
des places à feux



© PNR Queyras

A noter qu'il est interdit de faire des feux par vent de plus de 40 km/h et en période rouge.

MESURES DE GESTION DU RISQUE FEU DE FORÊT

Les écogardes du Parc naturel régional du Queyras mènent chaque année de la mi-juin à la mi-septembre des actions de sensibilisation auprès du public pour faire respecter la réglementation et protéger les milieux naturels.

Ils démontent aussi régulièrement des foyers sauvages au départ des randonnées.

CONSIGNES

Si vous êtes témoin d'un départ

✓ Informer les pompiers le plus vite possible (18 ou 112)

✓ Respirer à travers un linge humide

✓ Sans vous exposer, attaquer si possible le départ de feu

✓ Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

✓ Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres

✓ Occulter les aérations avec des linges humides

✓ Fermer le gaz et couper l'électricité

Dans la nature

✓ S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
Une maison protégée est le meilleur des abris

✓ Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation

✗ jamais s'approcher d'un feu de forêt
Ne pas sortir sans ordre des autorités

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

✓ Sortir protégé(e)

✓ Éteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile

✓ Inspecter son habitation et surveiller les reprises

✓ Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais



Le risque sismique



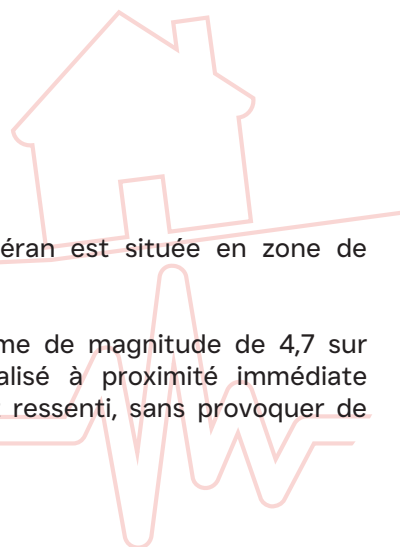
LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

La commune de Saint-Véran est située en zone de sismicité moyenne (4).

Le 18 avril 1996, un séisme de magnitude de 4,7 sur l'échelle de Richter, localisé à proximité immédiate d'Abriès, a été largement ressenti, sans provoquer de dégâts majeurs.



MESURES DE GESTION DU RISQUE SISMIQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas

toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

CONSIGNES

AVANT L'ÉVÉNEMENT

À l'intérieur



- ✓ Se mettre près d'un mur ou d'un élément solide, s'éloigner des fenêtres

À l'extérieur

- ✓ Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures...)

En voiture

- ✓ S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses
- ✓ Ne pas allumer de flamme

APRÈS L'ÉVÉNEMENT



- ✓ Se méfier des répliques, ne pas rentrer dans les bâtiments



- ✓ Couper le gaz et l'électricité



- ✓ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble

- ✓ S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé

- ✓ Si vous êtes enseveli, se manifester en tapant sur les parois



Le risque climatique

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire... Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

MESURES DE GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE

La carte de vigilance météorologique, mise en place par Météo-France, permet d'informer la population de l'éventualité d'un phénomène météorologique dangereux. L'information est fournie sous la forme d'une double carte, la première pour la journée en cours et la seconde pour le lendemain. Il existe 4 niveaux de vigilance : vert, jaune, orange et rouge. Suivez les conseils à partir de la vigilance orange. Des mesures spécifiques de protection sont délivrées par les pouvoirs publics et relayées par les médias.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des mesures spécifiques de protection peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

Vigilance rouge
Une vigilance absolue s'impose

Vigilance orange

Soyez très vigilant

Vigilance jaune

Soyez attentif

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière



Vent violent



Orages



Vagues submersion



Crues



Pluie inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige verglas

Vigilance
Météo-France



CANICULE

- ✓ Limiter les déplacements
- ✓ En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- ✓ Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- ✓ Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- ✓ Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- ✓ S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire

NEIGE ou VERGLAS

- ✓ Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- ✓ Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- ✓ Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- ✓ Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- ✗ Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

ORAGE

- ✗ Ne pas s'abriter sous les arbres
- ✓ En voiture, rester à l'intérieur et se garer dès que possible dans une zone non exposée. Eteindre le moteur et ne pas toucher aux parties métalliques.
- ✓ Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- ✓ Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

TEMPETE

AVANT

- ✓ Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- ✓ Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- ✗ Ne sortir en aucun cas
- ✓ Débrancher les appareils électriques

APRES

- ✓ Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- ✓ Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- ✓ Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre



Le risque radon



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé.

Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air. La concentration en radon se mesure en becquerel par mètre cube d'air (Bq/m³).



OÙ SE LOCALISE-T-IL ?

Sa présence et sa concentration ne sont pas homogènes sur le territoire : cela dépend des propriétés de la roche et du sol, et des caractéristiques des habitations. Les formations géologiques particulièrement concernées sont les massifs granitiques, les grès et les schistes noirs.

A l'extérieur, la concentration en radon de l'air est faible. Elle devient élevée à l'intérieur des bâtiments par effet de confinement.

Au sein des habitations, la teneur en radon a tendance à être plus forte dans les sous-sols et les vides sanitaires, et varie selon l'architecture, la ventilation et le chauffage. L'accumulation du radon peut provenir des parties habitables en contact avec le sol et des intrusions externes.



QUELLE RÉGLEMENTATION ?

Conformément à l'arrêté du 27 juin 2018, les communes du territoire français ont été regroupées en trois catégories selon la quantité de radon émanant du sol mesurée.

Saint-Véran est située en zone 2 (potentiel radon faible, avec facteurs géologiques aggravants).

PRÉVENTIVEMENT

- ✓ Aérer régulièrement chez soi, par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour dans chaque pièce
- ✓ Vérifier l'état et l'efficacité des la ventilation existante (naturelle ou mécanique) et correction des éventuels dysfonctionnements (obturation des ouvertures d'entrée et sortie d'air, encrassement, défaillance des ventilateurs...)
- ✓ Améliorer l'étanchéité des voies d'entrée et de transfert qui apparaissent faciles à colmater - fissures dans les planchers et murs, trappes, passages de canalisation...
- ✓ Améliorer l'aération naturelle du sous-sol

Pour en savoir plus
sur le risque radon





LE RISQUE CYBER

Le risque cyber correspond aux atteintes aux systèmes informatiques et numériques pouvant perturber la vie quotidienne :

- piratage (hack),
- virus et rançongiciels (ransomware),
- usurpation d'identité,
- blocage de services (administrations, hôpitaux, réseaux).

Ces attaques peuvent toucher les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Une cyberattaque peut entraîner la perte ou vol de données personnelles (documents, photos, comptes bancaires), des fraudes financières, le blocage de services publics (eau, énergie, mairie...), la paralysie des communications (internet, téléphone, applications), la diffusion de fausses informations (désinformation)...

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

- Emails frauduleux (phishing / hameçonnage)
- Messages suspects (SMS, réseaux sociaux)
- Sites web piratés ou faux
- Ordinateur ou téléphone bloqué avec demande de rançon
- Activité inhabituelle sur vos comptes

PRÉVENTIVEMENT

- ✓ Utiliser des mots de passe forts et différents
- ✓ Mettre à jour régulièrement ses appareils
- ✓ Installer un antivirus
- ✓ Sauvegarder ses données régulièrement
- ✓ Vérifier l'origine des messages et liens
- ✗ Ne jamais donner vos codes ou mots de passe

EN CAS D'ATTAQUE

- ✓ Ne pas payer de rançon
- ✓ Déconnecter l'appareil d'internet
- ✗ Ne pas cliquer sur les messages suspects
- ✓ Changer immédiatement ses mots de passe
- ✓ Signaler l'incident sur www.cybermalveillance.gouv.fr
- ✓ Déposer plainte (police/gendarmerie)

Pour en savoir plus
sur le risque cyber



[illegible]

[illegible]

Comment suis-je alerté ?



MOYENS D'ALERTE LOCALE AUX POPULATIONS :



Application gratuite à télécharger sur un téléphone portable pour être informé en temps réel par la mairie.



Déployé sur le territoire national, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

NE CONFONDEZ PAS CES TERMES : LA VIGILANCE ET L'ALERTE

Vigilance : information sur un danger potentiel. Elle invite à rester informé et à adopter une attitude prudente.

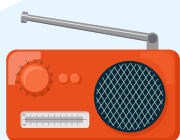
Alerte : signal prévenant d'un danger imminent ou en cours. Elle demande une réaction rapide et des mesures de protection immédiates.



LE KIT 72h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

Radio à piles (avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités



Chargeur de téléphone portable

Médicaments



Trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)



Lampe de poche (avec piles de rechange), bougies, briquet ou allumettes



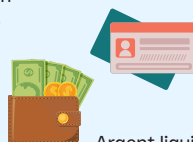
Nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots bébé, nourriture pour animaux...)



Eau potable en quantité (6 litres par personne en bouteilles)



Vêtements chauds et couverture de survie



Photocopies des documents essentiels (carte d'identité, ordonnances...)

Argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner)



Lunettes de vue (paire de secours)

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.



Les consignes de bonne conduite

FACE AUX RISQUES MAJEURS

Mettez-vous à l'abri du danger



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités.
Radio : Alpes 1 sur 104.0

LES RISQUES MAJEURS

Votre vie dépend de la rapidité
d'application des ces consignes

Inondations



Gagner les hauteurs



Avalanches



Tenter de fuir latéralement pour sortir du couloir d'avalanche



Mouvement de terrain



S'éloigner du danger



Feu de forêt



Fermer les volets



Séisme



S'abriter sous un meuble



A GARDER

SAINT- VERAN

LES RISQUES MAJEURS

Sites internet et numéros utiles



Maire de Saint-Véran
www.mairie-saintveran.fr



Parc naturel régional du Queyras
www.pnr-queyras.fr

Préfecture des Hautes-Alpes
www.hautes-alpes.gouv.fr

Météo-France
www.meteofrance.com

Vigilance météorologique
<https://vigilance.meteofrance.fr/>

Portail de la prévention des risques majeurs
www.georisques.gouv.fr

Centre d'information pour la prévention
des risques en Provence Alpes Côte d'Azur
(Cypres)
www.cypres.org



Mairie de Saint-Véran
04 92 45 83 91

Préfecture des Hautes-Alpes
04 92 40 48 00

Pompiers
18 ou 112

Gendarmerie
17 ou 112

PGHM Briançon (secours en montagne)
04 92 21 58 58



Pour des vacances
dans le Queyras en toute sécurité
www.pnr-queyras.fr/visiter-le-parc/pour-des-vacances-dans-le-queyras-en-toute-securite/